RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 15 mai 1978
approuvant l'inscription à l'inventaire des bâtiments n^{os} 146, 146 bis, 147 ter, parcelle n^{o} 2829, sis sur la commune d'Avusy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire des bâtiments n^{os} 146, 146 bis, 147 ter sis sur la parcelle n^{o} 2829, feuille n^{o} 13 du cadastre de la commune d'Avusy, inscrite au registre foncier au nom de Monsieur Pierre NALLET;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 25 mars 1977;

vu les observations recueillies;

vu le préavis de la commune;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 3 octobre 1977;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

./.

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments n^{os} 146, 146 bis, 147 ter au sens des considérants sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

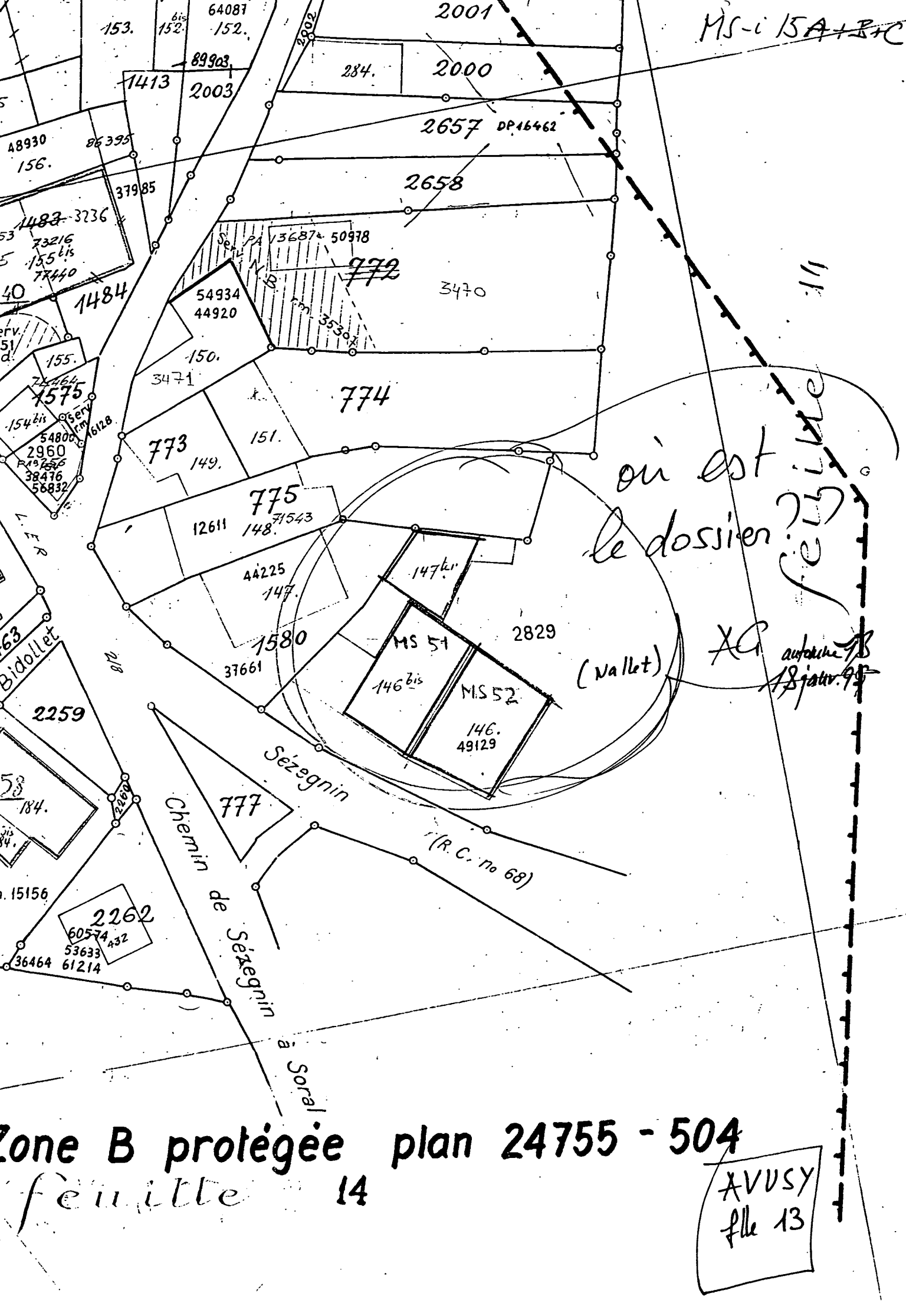
Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours à compter de sa notification.

Diffusion :
- M. P. Nallet
- Commune d'Avusy
- Secrétariat général
- Dossier

322.yk


MS-i 15A+B+C
2001
2002
284.
2000
2003
1413
2657 DP16462
2658
772
3470
774
773
775
1580
2829
MS 51
MS 52
146bis
146.
147bis
147.
148.
149.
150.
151.
3471
2259
2262
777
Sézegnin
Chemin de Sézegnin à Soral
(R.C. no 68)
Bidollet
(Wallet)
où est le dossier ?
Zone B protégée plan 24755 - 504
feuille 14
AVUSY
flle 13